

NOTE DE FRAIS 2023

(à compter du 1er janvier 2023)

Comité de Spéléologie
Régional Occitanie
7 rue André Citroën
31130 BALMA

COMMISSION :
DATE
A rembourser à
Adresse
Téléphone

DEPLACEMENTS (si plusieurs sur la même fiche, préciser les objets, dates, villes départ et arrivée dans l'espace "Commentaires, détails, précisions" ou au verso ou sur feuille annexe)

Objet du déplacement (obligatoire) :					
Date du déplacement (obligatoire) :					
Ville départ :		Dept :		Pays :	
Ville arrivée :		Dept :		Pays :	

Commentaires, détails, précisions	Descriptif des dépenses	Km A/R	MONTANTS	
	En voiture:	0,343 €	0,00 €	
	En moto:	0,134 €	0,00 €	
	Covoiturage, remorque	0,380 €	0,00 €	
	Hôtel: Paris: 120€ / Lyon 90€ / Ailleurs 70€			
	Péages			
	En train			
	En avion			
	Repas: 24€ max			
	Frais pendant le stage		Km A/R	MONTANTS
	Déplacements pendant le stage	0,380 €		0,00 €
	Participation aux frais matériels des cadres fédéraux	Prix/jour	Nombre	0,00 €
		20,20 €		
	AUTRES FRAIS			
		Timbres		
		Fournitures de bureau		
	Photocopies			
	Téléphones hors abonnement accès Internet			
	Autres: à préciser			

Joindre obligatoirement les justificatifs

TOTAL

0,00 €

Date et signature du bénéficiaire	Nom et signature du trésorier ou du président (*)

Réservé au traitement financier et comptable	
REGLEMENT	- €
Date	
Compte analytique	
Pièce comptable	

Attention, les frais doivent être présentés dans les 45 jours qui suivent la dépense (30 jours en décembre), au-delà les remboursements ne seront plus possibles

Abandon de frais: Il vous est possible d'abandonner totalement ou partiellement le remboursement de cette note de frais au CSR O, c'est à dire de lui faire un don du montant correspondant. Dans ce cas, conformément à l'article 41 de la loi 2000-627 du 6 juillet 2000 modifiant la loi du 16 juillet 1984 relative à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives, vous bénéficierez d'une réduction d'impôt égale à 66 % de la somme en question (dans la limite de 20 % de votre revenu imposable). Un reçu récapitulatif vous sera remis en fin d'année.

Dans ce cas, indiquez le montant donné au CSR O (Euros) :

--

Signature obligatoire:

(*) Il n'est pas possible de se contrôler soi-même, ainsi le président se fait valider par le trésorier et le trésorier par le président; dans le cas des commissions, le président peut faire signer ses notes de frais par le trésorier de la commission, ou s'il n'y en a pas par le président ou le trésorier du CSR O.

--